



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1

Commune de LA SALLE LES ALPES

n° 22.04.03

Rapporteur : Emeric SALLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 24 mai 2022

Date d'affichage : 24 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le premier juin à dix-huit heures trente,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire

Etaient Présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Adjoints,
Gaspard BOREL, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Paul FIGVED, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND,
Jean-Claude VINATIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

Isabelle DESMALLEES ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Muriel FINE a été élue secrétaire de séance

Nombre de Membres

en exercice : 14

Nombre de Membres

présents : 12

Nombre de suffrages

exprimés : 14

Objet : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour la Gestion et l'Exploitation des Domaines d'hiver et d'été de Serre-Chevalier 1400/1500 (SIGED)

Monsieur le Maire rappelle que le SIEpB, qui gérait la compétence éclairage public pour une grande partie des communes du Briançonnais, connaissait, depuis plusieurs années, des difficultés de fonctionnement. Après réflexion et sur proposition du représentant de l'Etat, les membres du comité syndical du SIEpB ont décidé de dissoudre cette structure intercommunale par délibération du 20 décembre 2021.

Il a donc été proposé de transférer cette compétence au SIGED qui a procédé à une modification de ses statuts.

Cette modification de statuts porte sur les points suivants :

- la prise de la compétence « éclairage public »,

AR Prefecture

005-210501615-20220601-220403-DE
Reçu le 07/06/2022
Publié le 07/06/2022

- la transformation du SIGED en syndicat à la carte tel que défini par l'article L.5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales pour permettre à d'autres communes d'intégrer le syndicat pour la compétence de leur choix,
- l'actualisation des modalités de fonctionnement du syndicat.

Vu les articles L5210-1 à L5219-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 1991 en date du 23 octobre 1998 approuvant la dernière modification des statuts du SIGED ;

Vu la délibération du SIGED n° 006/2022 en date du 24 mai 2022 relative à la modification des statuts du syndicat ;

Considérant la nécessité de modifier les statuts du syndicat pour permettre le transfert de la compétence « éclairage public ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres votants :

- **APPROUVE** le transfert de la compétence « éclairage public » ;
- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour la Gestion et l'Exploitation des Domaines d'hiver et d'été annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance le 1^{er} juin 2022

Le Maire
Emeric SALLE

